PLOUHA
LES FALAISES

Envoyé en préfecture le 29/12/2025
Reçu en préfecture le 29/12/2025
Publié le
ID : 022-212202220-20251215-141_2025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2025 – N° 141/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de PLOUHA, légalement convoqués le 8 décembre 2025, se sont réunis à L'Espace Hermine sous la présidence de M. Xavier COMPAIN, Maire.

Etaient présents : Xavier COMPAIN, Jean-Marie LEROY, Eva TROEGER, Jean-Luc DORNEMIN, Christine LANCASTER, Jean-Yves GUILLOUET, Danie LE PUT, Michèle LE GUEN, Jean-Michel MORVAN, Françoise PETIT LECLERC, Nathalie LE SCANF, Vanessa CIRICHELLI (arrive à 19 H 07), Ludovic HUON, Didier GHEUX, Roselyne LIBERGE, Ghislaine LE POLÈS MICHEL, Marc LE CHAT, Valérie RUMIANO, Arnaud FICHOU, Gilles ROBIGO, Christèle DAISEY MOGÈRE, Eric DUVAL (quitte la salle à 19 H 55) et Béatrix BAZIN.

Absents excusés : M. Eric DUVAL (donne procuration à Mme Béatrix BAZIN à compter de 19 H 55), M. Joël HEUZÉ, Mme Marie-Odile JAECKERT et M. Christophe JOUAN.

Secrétaire de séance : Madame Danie LE PUT

Conseillers en exercice : 26 - **Conseillers présents :** 23 - **Pouvoirs :** 0 - **Votants :** 23

DÉCISION MODIFICATIVE – BUDGET ANNEXE CENTRE NAUTIQUE

Madame Christine LANCASTER, Adjointe au Maire chargée des Finances, expose à l'assemblée que les décisions budgétaires modificatives permettent d'ajuster les autorisations de crédit prévues initialement dans le Budget Primitif de l'année en cours. Ces décisions sont soumises au Conseil Municipal qui doit les approuver par délibération.

La présente décision modificative porte sur l'ajustement de crédits du Budget Annexe Centre Nautique.

En effet, le budget annexe Centre Nautique porte la location d'Algeco depuis le mois d'avril 2025. La location mensuelle représente 3 000.00 € TTC (soit 2 000.00 € HT) mensuelle.

Il s'ajoute au coût de cette location les frais d'installation : matériel et heures effectuées par les agents communaux plouhatins. Le montant total des sommes engagées par le budget annexe pour le compte du SIVOM est de 50 000.00 €.

L'entièreté de cette somme est à affecter à plusieurs comptes du « chapitre 011 – charges à caractère général ».

A l'élaboration de ce budget, la nécessité de nouveaux locaux temporaires avait été budgétée pour 20 000.00 € au compte « 6135 – locations mobilières » (unique ligne du chapitre 011).

En cette fin d'exercice, une décision modificative est indispensable pour permettre le paiement des mois restants de location depuis septembre et le remboursement par le SIVOM des frais engagés pour le maintien de son activité 2025.

Il est rappelé qu'il appartient à l'assemblée délibérante de répartir les crédits ouverts par une nouvelle recette.

Celle-ci est proposée comme suit :

Envoyé en préfecture le 29/12/2025
Reçu en préfecture le 29/12/2025
Publié le
ID : 022-212202220-20251215-141_2025-DE

Section de fonctionnement							
Dépenses	**BP 2025**	**Variation de crédits**	**BC 2025 ***	**Recettes**	**BP 2025**	**Variation de crédits**	**BC 2025 ***
011-Charges à caractères générales				**70 – Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises**			
6135 – locations mobilières	20 000.00	+ 15 000.00	35 000.00	70876 – Remboursement de frais par le GFP de rattachement	0.00	+50 000.00	50 000.00
6068 – autres matières et fournitures	0.00	+3 000.00	3 000.00	**042 – Opérations d'ordre de transfert entre section**			
6227 – frais d'actes et contentieux	0.00	+ 10 000.00	10 000.00	722 – Immobilisations corporelles	20 000.00		20 000.00
023 – Virement à la section d'investissement							
023 – Virement à la section d'investissement	0.00	+22 000.00	22 000.00				
Total	**20 000.00**	**+ 50 000.00**	**70 000.00**	**Total**	**20 000.00**	**+50 000.00**	**70 000.00**

Section d'investissement							
Dépenses	**BP 2025**	**Variation de crédits**	**BC 2025 ***	**Recettes**	**BP 2025**	**Variation de crédits**	**BC 2025 ***
040 – Opérations d'ordre de transfert entre section				16 – Emprunts et dettes assimilés			
2131 - Bâtiments	20 000.00		20 000.00	16878 – Remboursement autres dettes	60 000.00	0.00	60 000.00
23 – Immobilisations en cours				021 – Virement de la section de fonctionnement			
2313 - Constructions	40 000.00	22 000.00	62 000.00	021 – Virement de la section de fonctionnement	0.00	22 000.00	22 000.00
Total	**60 000.00**	**22 000.00**	**82 000.00**	**Total**	**60 000.00**	**22 000.00**	**82 000.00**

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la délibération n° 30-2025 du 31 mars 2025 approuvant le Budget Primitif 2025 du Budget Général ;

Vu l'avis de la Commission Finances du 09 septembre 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, par 16 voix pour, 2 voix contre, 4 abstentions et Monsieur Didier GHEUX, Président du SIVOM de Bréhec, ne prenant pas part au vote :

- **ADOPTE** la Décision Modificative n° 1 du Budget Annexe Centre Nautique,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à effectuer et signer tous les actes afférents à cette délibération.

Le Maire,

Affiché le : 18 DEC. 2025

MAIRIE DE PLOUHA (Côtes-d'Armor)

Xavier COMPAIN